



14

RAPPORT DE GESTION

Légende photos :

1-2. Extension et construction de bureaux pour Technifutur à Seraing - Association momentanée d'AAL et Architectes Urbanistes Valentiny & Associés



Déclaration de gouvernement d'entreprise

01

ADHÉSION AU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Moury Construct SA adhère aux principes de gouvernance d'entreprise contenus dans le Code belge de gouvernance d'entreprise publié le 12 mars 2009 (ci-après « Code 2009 ») et la charte de gouvernance d'entreprise de la Société a été préparée sur base du Code 2009.

La charte de gouvernance d'entreprise de la Société, ainsi que les annexes suivantes, sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.moury-construct.be) :

- ▶ Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration
- ▶ Règlement d'ordre intérieur du Comité de direction et du management exécutif
- ▶ Règlement d'ordre intérieur du Comité d'audit
- ▶ Règlement d'ordre intérieur du Comité de nomination
- ▶ Règlement d'ordre intérieur du Comité de rémunération
- ▶ Politique de rémunération
- ▶ Politique en matière de transactions sur instruments financiers et conformité aux règles belges sur l'abus de marché.

02

DISPOSITIONS DU CODE AUXQUELLES LA SOCIÉTÉ NE S'EST PAS CONFORMÉE

ÉVALUATION PAR LES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, de la taille limitée du groupe et de son caractère familial, le Conseil d'administration du Groupe n'a pas instauré, comme le stipule le Code, de processus d'évaluation annuel par les administrateurs non exécutifs de leur interaction avec le management exécutif. Cette évaluation, effectuée sans la présence du CEO et des autres administrateurs exécutifs, est effectuée au même rythme que l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration dans son ensemble (tous les trois ans).

RÉUNIONS DU COMITÉ D'AUDIT

En fonction de la taille et de l'organisation du Groupe :

- ▶ Le Comité d'audit ne se réunit pas formellement systématiquement quatre fois par an comme stipulé par le Code mais seulement deux fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions. Les deux réunions systématiques ont notamment pour ordre du jour le suivi du processus d'élaboration de l'information financière au 30 juin et au 31 décembre ;
- ▶ La présence du Commissaire aux réunions du Comité d'audit n'est pas systématiquement requise deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une fois, sauf si le Comité d'audit estime une présence additionnelle nécessaire. La présence du Commissaire est requise lors de la séance du Comité d'audit dont l'ordre du jour porte notamment sur le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés au 31 décembre (en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire) et l'examen et le suivi de l'indépendance du Commissaire.

RÉUNIONS DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

En fonction d'une part de la stabilité des rémunérations des administrateurs et, d'autre part, de l'absence de mode de rémunération complexe pour les managers exécutifs et les autres dirigeants, le Comité de rémunération ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions. En 2011, le Comité de rémunération s'est néanmoins réuni trois fois en fonction des changements au sein du Conseil d'administration et de ses Comités.

RÉUNIONS DU COMITÉ DE NOMINATION

En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, le Comité de nomination ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions. En 2011, le Comité de rémunération s'est néanmoins réuni trois fois en fonction des changements au sein du Conseil d'administration et de ses Comités.



Légende photos :

1. Extension et construction de bureaux pour Technifutur à Seraing - Association momentanée d'AAL et Architectes Urbanistes Valentiny & Associés
2. Construction d'une crèche à Verviers - Creative Architecture sprl
3. Construction du commissariat de police de Nivelles - Bureau d'architecture Van Haeren sprl
4. Construction de la résidence Vivaldi à Huy - Ateliers d'architectes Marc BORSU



03

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

3.1. L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques sont avant tout influencés par l'ancrage familial prononcé au sein d'un groupe dont les activités et le métier sont identiques depuis des décennies.

Les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe sont caractérisés par la proximité du Management avec le terrain ainsi que par la simplicité des procédures de décision (circuit très court).

Toute décision impliquant un risque important et significatif est prise en concertation avec le Conseil d'administration.

Le contrôle interne en matière d'information financière et comptable au sein du Groupe repose sur les éléments suivants :

- ▶ Respect des règles et principes comptables
- ▶ Communication des informations financières du Groupe
- ▶ Procédure budgétaire (au moins semestrielle)
- ▶ Reporting régulier (au moins trimestriel)

Le Comité d'audit assiste également le Conseil d'administration dans sa démarche d'amélioration du contrôle interne en faisant régulièrement part de ses observations.

3.2. INFORMATIONS SUR LES RISQUES RISQUES OPÉRATIONNELS

CONSTRUCTION

Dans l'exécution de leurs contrats de travaux, les entités du Groupe sont exposées au risque que le délai et/ou le coût de réalisation de l'objet à construire diffèrent de ceux estimés lors de l'obtention du contrat.

Ils dépendent, en effet, d'un certain nombre de paramètres difficiles ou impossibles à prévoir, tels que l'évolution du prix des matières premières, de la main-d'œuvre et des coûts de sous-traitance, les difficultés liées à la complexité technique de l'ouvrage, les conditions climatiques et géologiques.

Les principaux risques peuvent être résumés comme suit :

- Le risque d'écart de prix entre le prix de revient estimé initialement et le prix de revient réel observé à la fin d'un chantier. La société doit pouvoir supporter les coûts cachés et/ou la variation des prix de certaines matières premières dont le prix est lié à celui du pétrole ou de l'acier. Outre les clauses de révision prévues dans la plupart des contrats afin de limiter le risque de fluctuation, le Groupe Moury Construct conclut régulièrement des contrats généraux annuels pour les principaux matériaux. En cas de variation importante et non prévisible du prix d'un matériau, le surcoût fait l'objet d'une demande de modification de prix auprès du maître de l'ouvrage. En matière de prise de commandes, le Groupe a mis en place une politique de sélection des affaires. De plus, les procédures budgétaires et les systèmes de reporting en vigueur permettent un suivi régulier des principaux indicateurs de gestion et une revue périodique des résultats dégagés par chaque entité ;
- Les risques du sol et de stabilité de l'ouvrage : afin de limiter ce risque, des essais de sols sont réalisés préalablement au démarrage du chantier. En outre, le Groupe Moury Construct a recours aux services de bureaux d'études et de stabilité externes ;
- Risque de délai : afin de respecter le délai contractuel, le planning fait l'objet d'un suivi permanent et approfondi de la part du personnel d'encadrement. De plus, lorsque le délai est exprimé en jours calendriers et non en jours ouvrables (qui tiennent compte des intempéries), en cas d'intempéries exceptionnelles, une prolongation de délai est négociée avec le maître de l'ouvrage ;
- Risque de qualité : les sociétés du Groupe possèdent la certification ISO. Les sociétés n'emploient que de la main-d'œuvre qualifiée ; main-d'œuvre qui fait l'objet d'une évaluation qualitative par le personnel d'encadrement de même que les sous-traitants ;

- Garantie décennale : cette garantie, couvrant principalement la partie stabilité et étanchéité pour une durée de dix ans, prend cours en principe à la réception provisoire des travaux. Cette garantie est parfois couverte par une assurance ;
- Risque humain : le Groupe doit également faire face au risque de l'accident de travail. La réduction des risques et la prévention des accidents sont contrôlées par un coordinateur de sécurité interne.

De manière générale, pour faire face à ces risques, le Groupe Moury Construct dispose d'un personnel qualifié et expérimenté.

Les projets importants sont parfois réalisés au sein de sociétés momentanées afin de limiter les risques encourus par le Groupe.

LA CONJONCTURE

Le secteur de la construction est par nature soumis à des fluctuations cycliques fortes.

Les activités de construction pour le secteur public sont liées aux programmes étatiques et régionaux d'investissement.

Les activités de construction ou de développement immobilier pour leur composante bureaux suivent le cycle conjoncturel classique, tandis que l'activité logements répond plus directement à la conjoncture, la confiance et au niveau des taux d'intérêts.

ENCADREMENT ET MAIN-D'ŒUVRE

Le secteur de la construction souffre toujours d'un manque de personnel d'encadrement et de main-d'œuvre qualifiée. La bonne réalisation des projets, que ce soit au niveau des études, de la préparation des projets, de leur conduite ou de l'exécution, est dépendante à la fois du niveau de qualification ou de compétence ainsi que de la disponibilité sur le marché de l'emploi de ceux-ci.

RISQUES JURIDIQUES

Outre la responsabilité civile et la garantie décennale, les contrats publics sont régis par les règles applicables aux marchés de travaux publics. Beaucoup de contrats privés y font également référence.

Le risque réside dans le respect adéquat de ces règles dont l'application, malgré une jurisprudence importante, peut parfois être sujette à interprétations différentes de la part des parties concernées. Pour les litiges significatifs, il est fait appel à des cabinets

d'avocats spécialisés dans le domaine de la construction. Eu égard au volume d'affaires développé, le nombre de litiges est relativement faible au sein du Groupe Moury Construct.

Le Groupe Moury Construct assure de façon systématique tous ses chantiers par une assurance « Tous risques chantiers » (police avec une maintenance de deux ans à partir de la réception provisoire) et couvre sa responsabilité civile d'exploitation et après travaux pour des montants suffisants.

RISQUES DE MARCHÉ

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS

D'un point de vue opérationnel, le Groupe Moury Construct est peu confronté au risque de taux d'intérêt dans la mesure où le Groupe bénéficie d'une trésorerie importante lui permettant de financer ses activités de construction.

Les revenus financiers du Groupe sont néanmoins fortement dépendants des taux d'intérêts du marché applicables à la trésorerie disponible.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque financier est, hormis les retards de paiement, faible pour les clients publics.

En ce qui concerne les clients privés, avant la signature de tout contrat, un "credit check" du futur client est réalisé. De plus, dans la plupart des cas, les clients disposent d'un crédit d'investissement spécifiquement dédié. Le risque de crédit ne peut cependant être totalement éliminé.

Au niveau des fournisseurs clés et des sous-traitants, afin d'éviter le risque de défaillance en cours de chantier, la solvabilité de chaque sous-traitant est contrôlée et fait l'objet d'une surveillance régulière. De plus, chaque année, le personnel d'encadrement réalise une évaluation de la qualité et de l'efficacité de tous les sous-traitants avec lesquels il a travaillé.

RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE TRÉSORERIE

Le risque de liquidité du Groupe tient aux obligations de remboursement de ses dettes existantes et au financement de ses besoins futurs. Le détail de ces obligations et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (excédent de trésorerie) figure dans les notes aux états financiers.





Construction d'une crèche à Verviers - Creative Architecture sprl

Notons aussi les niveaux très confortables du ratio de la couverture des dettes financières par la marge brute d'autofinancement et du ratio de liquidité au sens large.

Le ratio de la couverture des dettes financières par la marge brute d'autofinancement mesure la part des dettes financières qui pourraient être remboursée par la marge brute d'autofinancement de l'exercice, si le Groupe ne se réservait aucune autre affectation pour sa marge brute d'autofinancement. Le ratio étant largement supérieur à 1, nous constatons que le Groupe serait capable de supporter un endettement supplémentaire et les remboursements qui y sont liés.

La liquidité au sens large du Groupe est également largement supérieure à 1. Les actifs circulants sont supérieurs aux capitaux de tiers à court terme. Cela signifie que le fond de roulement net est positif (excédent de capitaux permanents). Plus le coefficient de liquidité est important, plus la marge de sécurité des actifs circulants est supérieure aux obligations à court terme et plus la situation de la trésorerie potentielle est favorable.

L'endettement du Groupe Moury Construct se limite à un seul emprunt bancaire relatif au montage financier d'un ancien chantier de

construction. Cette dette bancaire s'élève à environ 1,4 millions d'au 31 décembre 2011 et sera remboursée à l'horizon 2014.

RISQUE DU PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe est potentiellement exposé à la hausse du prix de certaines matières premières utilisées dans le cadre des activités de travaux lorsque le prix de celles-ci est lié à celui des aciers ou du pétrole. Toutefois, le Groupe estime que de telles hausses ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur ses résultats. En effet, une part significative des contrats de travaux du groupe comprend des formules de révision de prix permettant de faire évoluer le prix des ouvrages en cours de réalisation en fonction de l'évolution du prix des matières premières.

RISQUE LIÉ AUX MARCHÉS FINANCIERS

Le résultat financier du Groupe est confronté au risque de variation des cours de bourse des actifs financiers composants le portefeuille titres du Groupe (actions, obligations d'état et corporate bond). Le Groupe réduit néanmoins son exposition à ce risque en :

- ▶ limitant ses investissements en actifs financiers plus risqués (tels que des actions) à un maximum de l'ordre de 10 % de la totalité de sa trésorerie au sens large, sans toutefois renoncer à des opportunités intéressantes ;
- ▶ multipliant le nombre d'actifs financiers en portefeuille. Individuellement, aucun actif financier ne représente plus de 2 % de la trésorerie du Groupe ;
- ▶ limitant ses investissements essentiellement en actifs financiers libellés en euros et dont la liquidité est importante. Au 31 décembre 2011, les valeurs libellées en euros représentent environ 92 % de la juste valeur du portefeuille ;
- ▶ diversifiant les secteurs économiques et géographiques dans lesquels les sociétés sous-jacentes sont actives.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

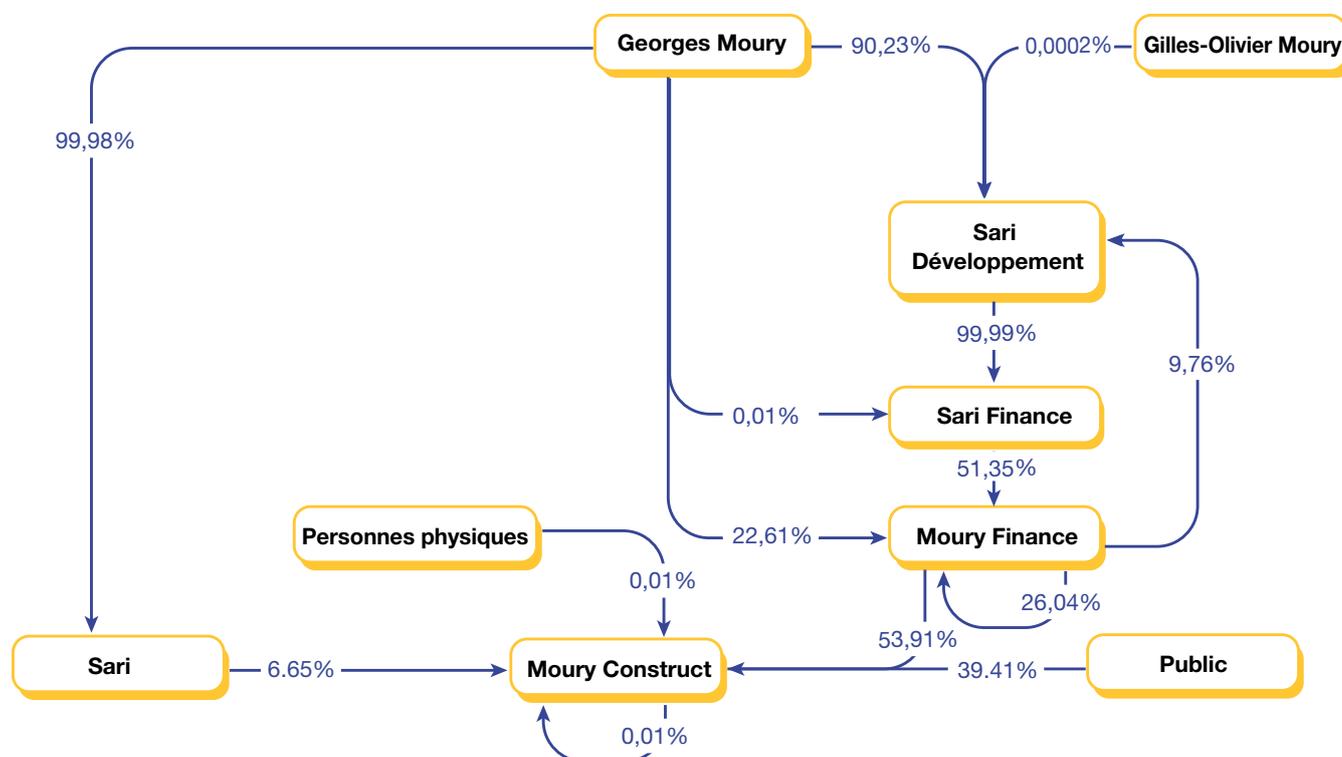
De par le type de travaux qu'il est appelé à exécuter et notamment les travaux de rénovation, le Groupe peut être conduit à manipuler des matériaux insalubres ou dangereux. Le Groupe prend toutes les précautions en matière de sécurité et d'hygiène des travailleurs et y est particulièrement attentif, mais il n'en demeure pas moins que ce risque ne peut être totalement exclu.

04

INFORMATIONS RELATIVES À LA PUBLICITÉ DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES ET INFORMATIONS RELATIVES À L'ARTICLE 34 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007

4.1. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Au 27 avril 2012, date de publication du présent rapport annuel, la structure de l'actionariat et l'organigramme de contrôle du Groupe Moury Construct se présente de la manière suivante:



Les principales transactions suivantes ont eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2011:

- ▶ Le 5 octobre 2011, cession de 28 000 titres Moury Construct par la SA Sari Développement à la SA Moury Finance.
- ▶ Le 10 octobre 2011, cession de 26 361 titres de Moury Construct par la SC l'Ecureuil à la SA Sari.
- ▶ Le 16 janvier 2012, cession du contrôle (99,98%) des titres de la SA Sari par Madame Jacqueline Moury à Monsieur Georges Moury.

Pour plus d'informations, nous renvoyons aux différentes déclarations de transparence disponibles sur le site www.moury-construct.be.

Comme indiqué dans les statuts, les 396 426 actions représentant le capital de la SA Moury Construct sont toutes égales entre elles.

4.2. ACTIONS PROPRES

Le portefeuille d'actions propres s'élève à 50 actions pour un total de € 3 499,50 au 31 décembre 2011. Il n'y a eu aucun mouvement lors de l'exercice 2011.

Pour rappel, lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2009, il a été décidé d'autoriser les Conseils d'administration de Moury Construct SA et des filiales sur lesquelles Moury Construct SA exerce son contrôle, de procéder pendant une période de cinq ans prenant cours le 5 mars 2009, à l'acquisition d'actions à concurrence d'un nombre maximum de 20 % du nombre d'actions émises, soit 79 285 actions.





Extension et construction de bureaux pour Technifutur à Seraing - Association momentanée d'AAL et Architectes Urbanistes Valenty & Associés

4.3. INFORMATIONS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 34 DE L'A.R. DU 14 NOVEMBRE 2007

Les informations reprises ci-après constituent les explications sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition sur les actions de Moury Construct SA, tels que visés dans l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 :

- ▶ Le capital social s'élève à € 23 745 milliers et est représenté par 396 426 actions, entièrement souscrites et libérées, sans désignation de valeur nominale. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.
- ▶ Il n'y a pas de restrictions légales ou statutaires quant au transfert des titres.
- ▶ Il n'y a pas de détenteurs de titres disposant des droits de contrôle spéciaux.
- ▶ Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel.
- ▶ Il n'y a pas de restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote.
- ▶ À la connaissance de Moury Construct SA, il n'y a pas d'accord formel entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert des titres ou à l'exercice du droit de vote.
- ▶ Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration et à la modification des statuts de Moury Construct SA, sont celles reprises dans la législation applicable en particulier le Code des sociétés ainsi que dans les statuts de Moury Construct SA. Ces statuts ne s'écartent pas des dispositions légales précitées.
- ▶ Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2009, le Conseil d'administration de Moury Construct SA et celui des filiales sur lesquelles Moury Construct SA exerce un contrôle, peut procéder pendant une période de 5 ans prenant le cours le 5 mars 2009, à l'acquisition d'actions à concurrence d'un nombre maximum de 20 % du nombre d'actions émises, soit 79 285 actions. Au 31 décembre 2011, Moury Construct SA détient 50 actions.
- ▶ Il n'y pas d'accords importants auxquels Moury Construct SA est partie et qui prennent effet, sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle dans le cadre d'une offre publique d'achat.
- ▶ Il n'y a pas d'accords entre Moury Construct SA et les membres de son Conseil d'administration ou de son personnel prévoyant le paiement d'indemnités en cas de démission ou de cessation d'activités à la suite d'une offre publique d'acquisition.

05

DESCRIPTION DE LA COMPOSITION ET DU MODE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

5.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION

Le Conseil d'administration de Moury Construct SA est composé comme suit au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 :

Nom de l'administrateur	Fonction de l'administrateur	Critère d'indépendance	Période de fonction pendant l'exercice
Mr Georges Moury ¹	Président - Administrateur exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Moury Finance SA représentée par Monsieur Georges Moury	Administrateur exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Mr Gilles Olivier Moury	Administrateur exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Mr François Lemmens	Administrateur non exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Mr Edgard Hollange	Administrateur non exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Mr Jean-Paul Feldbusch	Administrateur non exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Mr Michel Mersch	Administrateur non exécutif	Indépendant	Tout l'exercice
Mr Michel Mikolajczak	Administrateur non exécutif	Indépendant	Depuis le 1 ^{er} juillet 2011
Mr Jean-Pierre Barbarin	Administrateur non exécutif	Indépendant	Depuis le 1 ^{er} juillet 2011

Le nombre d'administrateurs est fixé par l'Assemblée générale conformément à l'article 10 des statuts. Le nombre minimum est de trois. Il est actuellement fixé à neuf.

Le Conseil d'administration est composé d'administrateurs exécutifs, d'administrateurs indépendants et d'administrateurs non exécutifs. Le nombre effectif des membres peut varier en fonction des besoins de la Société sur proposition à l'Assemblée générale. La moitié au moins des membres du Conseil d'administration est constituée d'administrateurs non exécutifs.

Trois administrateurs au moins sont indépendants. Indépendamment des décisions de nomination prises par les actionnaires,

le Conseil d'administration juge quels sont les administrateurs non exécutifs qu'il considère comme indépendants.

Chaque administrateur indépendant qui ne satisfait plus aux conditions d'indépendance décrites en informe immédiatement le Conseil d'administration.

Conformément à l'art. 524, §4 du Code des sociétés, les administrateurs indépendants nommés avant l'entrée en vigueur de l'article 526ter du Code des sociétés (8 janvier 2009) ont demeuré indépendants jusqu'au 1^{er} juillet 2011. Messieurs Feldbusch et Hollange ne sont dès lors plus indépendants depuis le 1^{er} juillet 2011.

Monsieur Barbarin et Monsieur Mikolajczak ont été nommés lors de l'assemblée générale du 24 mai 2011 avec effet au 1^{er} juillet 2011. Monsieur Barbarin et Monsieur Mikolajczak sont indépendants conformément à l'article 526ter du Code des sociétés. En fonction de son parcours professionnel, le Conseil d'administration a estimé que Monsieur Barbarin disposait des compétences nécessaires en matière de comptabilité et d'audit conformément à l'article 526bis du Code des sociétés. Le Conseil d'administration du 23 mars 2011 a donc également voté à l'unanimité la nomination de Monsieur Barbarin à la fonction de président du Comité d'audit.

1. Le 14 novembre 2011, l'assemblée générale a décidé de remplacer Monsieur Georges Moury par la SA Sari Finance, représentée de façon permanente par Monsieur Georges Moury à la fonction de Président du Conseil d'administration, avec effet au 1^{er} janvier 2012.



ROLE

Le Conseil d'administration détermine les orientations et les valeurs, la stratégie et les politiques clés de la société. Il examine et approuve, préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives de la Société, et notamment ses orientations stratégiques, les acquisitions et cessions de participations financières et d'actifs significatives, susceptibles de modifier la structure de l'état de la situation financière. Il décide du niveau de risque que le Groupe accepte de prendre.

Le Conseil d'administration vise le succès à long terme de la Société en assurant le leadership entrepreneurial et en permettant l'évaluation et la gestion des risques.

COMPETENCES

Le conseil d'administration rend compte de l'exercice de ses responsabilités et de sa gestion aux actionnaires réunis en Assemblée générale. Il prépare les propositions de résolutions à prendre par l'Assemblée générale.

FONCTIONNEMENT

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige, notamment, au moment de l'établissement des comptes sociaux et consolidés, tant annuels que semestriels, de la préparation des communiqués de presse ainsi qu'au moment des décisions stratégiques. Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an.

Il importe de souligner que la SA Moury Construct assumant un rôle de holding faitier, la gestion quotidienne de celui-ci s'effectue, comme mentionné ci-après, essentiellement au sein des filiales, à travers des directions et un encadrement spécifiques.

En 2011, le Conseil d'administration s'est réuni formellement quatre fois. En pratique, d'autres réunions entre administrateurs ont lieu régulièrement afin d'examiner les projets particulièrement importants.

MODE DE PRISE DES DECISIONS

Les décisions ont essentiellement été prises à l'unanimité. Les membres du Conseil d'administration empêchés d'assister à une réunion peuvent se faire représenter par un autre membre du Conseil conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Les lettres, télécopies ou courriers électroniques donnant le mandat de vote sont annexés au procès verbal de la réunion du Conseil à laquelle ils ont été produits.

Sur décision du président du Conseil d'administration, les réunions peuvent se tenir sous forme de téléconférence. Les administrateurs concernés sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Après chaque réunion, les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par le président du Conseil d'administration et par la majorité des membres qui ont pris part à la délibération.

Les procès verbaux résument les discussions, précisent les décisions prises et indiquent, le cas échéant, les réserves émises par les administrateurs.

Afin de pouvoir remplir et assurer de manière efficace ses tâches et ses responsabilités, le Conseil d'administration a constitué des comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet.

Le rôle de ces différents comités est purement consultatif, la prise de décision finale demeurant de la compétence du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration rédige un Règlement d'Ordre Intérieur pour chaque Comité, qui en détaille le rôle, la composition et le fonctionnement. Ces règlements d'ordre intérieur sont repris en annexe de la charte de gouvernance d'entreprise du Groupe, disponible sur le site internet (www.moury-construct.be).

Nom de l'administrateur	Présence / Nombre de séances
Mr Georges Moury, Président	4/4
Mr Gilles Olivier Moury	4/4
Mr Francis Lemmens	4/4
Mr Edgard Hollange	3/4
Mr Jean-Paul Feldbusch	4/4
Mr Michel Mersch	4/4
Moury Finance SA, représentée par Monsieur Georges Moury	4/4
Mr Michel Mikolajczak	2/2
Mr Jean-Pierre Barbarin	2/2

5.2. COMITE D'AUDIT**COMPOSITION DU COMITE D'AUDIT**

Le Comité d'audit compte actuellement trois membres. Ces trois membres sont Monsieur Jean Pierre Barbarin (depuis le 1^{er} juillet 2011), Président, Monsieur Francis Lemmens et Monsieur Mersch.

Le Comité d'audit est composé de membres non exécutifs du Conseil d'administration. Conformément à l'article 526 bis du Code des sociétés, au moins un membre du Comité d'audit est un administrateur indépendant au sens de l'article 526ter et est compétent en matière de comptabilité et d'audit. Les administrateurs indépendants nommés conformément à l'art. 524, §4 du Code des sociétés avant l'entrée en vigueur de l'article 526ter du Code des sociétés ont demeurés indépendants jusqu'au 1^{er} juillet 2011.

Chaque administrateur indépendant qui ne satisfait plus aux conditions d'indépendance décrites en informe immédiatement le Conseil d'administration.

Les membres du Comité d'audit sont nommés par le Conseil d'administration.

La présidence du Comité d'audit est assurée par un administrateur non exécutif indépendant.

Pour composer le Comité d'audit, il est tenu compte de la diversité nécessaire et de la complémentarité en matière de compétences, d'expérience et de connaissances.

La durée du mandat d'un membre du Comité d'audit ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur. Leur mandat est renouvelable.

Le Conseil d'administration désigne un ou plusieurs candidats en tenant compte des besoins du groupe et conformément à la loi du 17 décembre 2008 sur le Comité d'audit. Les critères à prendre en compte sont précisés en fonction des profils nécessaires et de l'évolution du Groupe au moment de la nomination. Ils concerneront en tout état de cause le parcours professionnel, le sérieux et la motivation des candidats, ainsi que les compétences en matière de comptabilité et d'audit, éléments qui devront être appréciés par le Conseil d'administration.

Le nombre effectif des membres peut varier en fonction des besoins de la Société sur proposition du Conseil d'administration.

Monsieur Feldbusch était président du Comité d'audit jusqu'au 30 juin 2011, date à

laquelle son statut d'administrateur indépendant a pris fin conformément à l'article 524 §4 du Code des sociétés.

Le Conseil d'administration du 23 mars 2011 a accepté à l'unanimité la proposition du Comité de nomination et a proposé la nomination de Monsieur Barbarin comme administrateur indépendant lors de l'Assemblée générale du 24 mai 2011. En fonction de son parcours professionnel, le Conseil d'administration estime que Monsieur Barbarin dispose des compétences nécessaires en matière de comptabilité et d'audit conformément à l'article 526bis du Code des sociétés. Le Conseil d'administration du 23 mars 2011 a donc également voté à l'unanimité la nomination de Monsieur Barbarin à la fonction de président du Comité d'audit avec effet au 1^{er} juillet 2011.

FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

ROLE

D'une manière générale, sans préjudice des missions légales du Conseil d'administration, le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance et de suivi en matière de contrôle interne au sens le plus large du terme, et notamment en matière de contrôle interne du reporting financier au sein du Groupe.

Le Comité d'audit prend avis auprès de tous tiers s'il le juge utile ou nécessaire.

Sans préjudice des missions légales du Conseil, le Comité d'audit est au moins chargé des missions légales suivantes :

- ▶ Suivi du processus d'élaboration de l'information financière;
- ▶ Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société;
- ▶ Suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire et le cas échéant par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés;
- ▶ Suivi de l'audit interne;
- ▶ Examen et suivi de l'indépendance du commissaire et le cas échéant du réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés, en particulier

pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à la Société.

FONCTIONNEMENT

Le Comité d'audit se réunit chaque fois que sa mission le nécessite, et au moins deux fois par an d'une part lors de l'établissement par le Conseil d'administration des états financiers résumés intermédiaires destinés à la publication et, d'autre part, lors de l'établissement des comptes annuels et des comptes consolidés destinés à la publication. La Société déroge au Code 2009 qui impose que le Comité d'audit doit se réunir au moins quatre fois par an. La taille et l'organisation du Groupe ne nécessite pas la tenue de quatre réunions annuelles du Comité d'audit.

Au moins une fois par an lors de l'établissement par le Conseil d'administration des comptes annuels et des comptes consolidés destinés à la publication, le Comité d'audit rencontre le Commissaire pour procéder à un échange de vues sur toute question relevant de son règlement d'ordre intérieur et sur tout autre problème mis en évidence par le processus d'audit et, en particulier, les faiblesses significatives du contrôle interne. La taille et l'organisation du Groupe ne nécessite pas la présence du Commissaire deux fois par an aux réunions du Comité d'audit.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

Le Comité d'audit fait régulièrement rapport au Conseil d'administration sur l'exercice de ses missions, au moins lors de l'établissement par celui-ci des comptes annuels, des comptes consolidés et des états financiers résumés destinés à la publication.

Le Comité d'audit rend également régulièrement compte au Conseil d'administration de l'exécution de ses tâches en identifiant les questions pour lesquelles il estime qu'une action ou une amélioration est nécessaire et en faisant des recommandations sur les mesures à prendre.

Le Comité d'audit est tenu d'informer le Conseil d'administration clairement et régulièrement des évolutions importantes relatives à l'exercice de ses propres responsabilités

Le Comité d'audit s'est réuni formellement deux fois au cours de l'année 2011.

Nom de l'administrateur	Présence / Nb de séances
Mr Jean-Paul Feldbusch, Président ³	1/1
Mr Michel Mersch	2/2
Mr Francis Lemmens	2/2
Mr Jean-Pierre Barbarin ⁴	1/1

5.3. COMITE DE NOMINATION

COMPOSITION DU COMITE DE NOMINATION

Les membres du Comité de nomination sont nommés par le Conseil d'administration et peuvent être révoqués à tout moment par lui.

Le Comité de nomination est composé de trois administrateurs au minimum et, en tout cas, du Président du Conseil d'administration et d'une majorité d'administrateurs indépendants. A ce jour, les membres sont : Monsieur Michel Mersch, Monsieur Michel Mikolajczak et Monsieur Georges Moury.

La présidence du Comité de nomination est assurée par un administrateur non exécutif, Monsieur Michel Mersch.

La durée du mandat d'un membre du Comité de nomination ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le statut d'indépendant de Monsieur Feldbusch et de Monsieur Hollange ayant pris fin le 1^{er} juillet 2011, leur mandat au sein du Comité de nomination a également pris fin à cette date.

En fonction de leurs connaissances et de leur formation professionnelle, le Conseil d'administration du 24 mai 2011 a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Mersch et Monsieur Mikolajczak comme membre du Comité de nomination jusqu'au 17 mai 2014. Le Conseil d'administration a décidé également de confier la présidence du Comité de nomination à Monsieur Mersch. Ces décisions ont pris effet au 1^{er} juillet 2011.

FONCTIONNEMENT DU COMITE DE NOMINATION

ROLE

Le Comité de nomination est responsable de la sélection de candidats administrateurs et formule des recommandations au Conseil d'administration en ce qui concerne leur nomination.

³Jusqu'au 30 juin 2011.

⁴ A partir du 1^{er} juillet 2011.



Le Comité de nomination s'assure, de manière générale, que le processus de nomination et de réélection des membres du Conseil d'administration se déroule de manière objective et professionnelle.

Dans l'exercice de ces tâches, le Comité de nomination respecte les critères relatifs à la composition du Conseil d'administration, tels que fixés dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration.

FONCTIONNEMENT

Le Comité de nomination se réunit aussi souvent que le nécessite son bon fonctionnement et la poursuite des intérêts de la société. En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, le Comité de nomination ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

Le Comité de nomination s'est formellement réuni trois fois au cours de l'année 2011.

Nom de l'administrateur	Présence / Nb de séances
Mr Jean-Paul Feldbusch, Président ⁵	2/2
Mr Georges Moury	3/3
Mr Edgard Hollange ⁵	2/2
Mr Michel Mersch, Président ⁶	1/1
Mr Michel Mikolajczak ⁶	1/1

5.4. COMITE DE REMUNERATION

COMPOSITION DU COMITE DE REMUNERATION

Les membres du Comité de rémunération sont nommés par le Conseil d'administration et peuvent être révoqués à tout moment par lui.

Le Comité de rémunération est composé de trois membres non exécutif du Conseil d'administration, dont une majorité d'indépendants, qui possède l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

A ce jour, les trois membres sont Monsieur Michel Mersch, Monsieur Michel Mikolajczak et Monsieur Francis Lemmens.

La durée du mandat d'un membre du Comité de rémunération ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le statut d'indépendant de Monsieur Feldbusch et de Monsieur Hollange ayant pris fin le 1^{er} juillet 2011, leur mandat au sein du Comité de rémunération a également pris fin à cette date.

En fonction de leurs connaissances et de leur formation professionnelle, le Conseil d'administration du 24 mai 2011 a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Mersch et Monsieur Mikolajczak comme membre du Comité de rémunération jusqu'au 17 mai 2014. Le Conseil d'administration a décidé également de confier la présidence du Comité de rémunération à Monsieur Mersch. Ces décisions ont pris effet au 1^{er} juillet 2011.

FONCTIONNEMENT DU COMITE DE REMUNERATION

ROLE

Sans préjudice des missions légales du conseil d'administration, le comité de rémunération est au moins chargé des missions suivantes :

- ▶ Formuler des propositions au conseil d'administration sur la politique de rémunération des administrateurs, des autres dirigeants et des délégués à la gestion journalière et, s'il y a lieu, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le conseil d'administration aux actionnaires ;
- ▶ Formuler des propositions au conseil d'administration sur la rémunération individuelle des administrateurs, des autres dirigeants et des délégués à la gestion journalière, y compris la rémunération variable et les primes de prestation à long terme, liées ou non à des actions, octroyées sous forme d'options sur actions ou autres instruments financiers, et les indemnités de départ, et, s'il y a lieu, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le conseil d'administration aux actionnaires ;
- ▶ Préparer le rapport de rémunération qui est inséré par le conseil d'administration dans la déclaration de Gouvernance d'entreprise ;
- ▶ Commenter le rapport de rémunération

lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

FONCTIONNEMENT

En fonction d'une part de la stabilité des rémunérations des administrateurs et, d'autre part, de l'absence de mode de rémunération complexe pour les managers exécutifs et les autres dirigeants, le Comité de rémunération ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

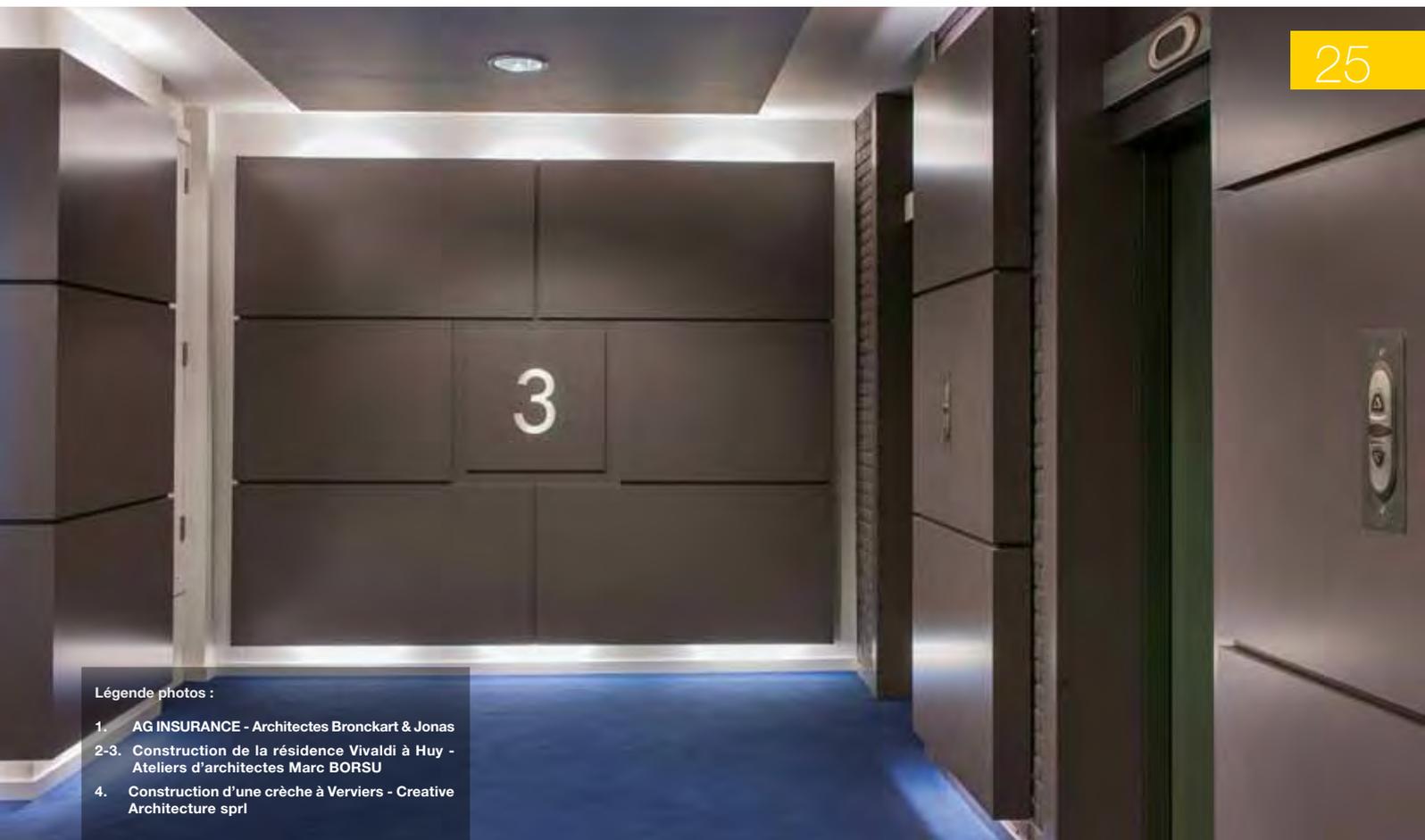
Le représentant principal des autres dirigeants visés à l'article 96, § 3, dernier alinéa, participe avec voix consultative aux réunions du comité de rémunération lorsque celui-ci traite de la rémunération des autres dirigeants visés à l'article 96, § 3, dernier alinéa.

Le Comité de rémunération s'est réuni formellement trois fois au cours de l'année 2011.

Nom de l'administrateur	Présence / Nb de séances
Mr Jean-Paul Feldbusch ⁵	2/2
Mr Francis Lemmens	3/3
Mr Edgard Hollange ⁵	2/2
Mr Michel Mersch, Président ⁶	1/1
Mr Michel Mikolajczak ⁶	1/1

5. Jusqu'au 30 juin 2011.

6. A partir du 1^{er} juillet 2011.



Légende photos :

- 1. AG INSURANCE - Architectes Bronckart & Jonas
- 2-3. Construction de la résidence Vivaldi à Huy - Ateliers d'architectes Marc BORSU
- 4. Construction d'une crèche à Verviers - Creative Architecture sprl



06

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

6.1. POLITIQUE DE REMUNERATION

Le Comité de rémunération formule des propositions au Conseil d'administration sur la politique de rémunération et les rémunérations individuelles des administrateurs, des managers exécutifs et des autres dirigeants.

La rémunération des administrateurs non exécutifs prend en compte leur rôle en tant qu'administrateur ordinaire, et leurs rôles spécifiques en qualité de président ou de membre d'autres comités, ainsi que les responsabilités en découlant et le temps consacré à leurs fonctions.

Le niveau et la structure des rémunérations des managers exécutifs et des autres dirigeants sont tels qu'ils permettent le recrutement, la fidélisation et la motivation de professionnels qualifiés et compétents compte tenu de la nature et de l'étendue de leurs responsabilités individuelles.

Des bonus sont octroyés aux managers exécutifs et aux autres dirigeants sur base des performances au cours de l'exercice écoulé.

6.2. DECLARATION SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION DU CEO, DES MANAGERS EXECUTIFS, ET DES AUTRES DIRIGEANTS

Le « CEO » du Groupe est Monsieur Georges Moury. En 2011, Monsieur Georges Moury a bénéficié d'une rémunération brute de € 87 milliers, d'avantages divers à hauteur de € 57 milliers et du paiement de primes pour un plan de pension à hauteur de € 17 milliers. La rémunération globale de Monsieur Georges Moury est identique à celle de l'exercice précédent.

Les « Managers exécutifs » sont les administrateurs des sociétés du Groupe, qui ont dès lors les pouvoirs réservés aux administrateurs par le Code des sociétés.

Les « Autres dirigeants » ne sont pas administrateurs et participent aux réunions régulières où se discute, en dehors du régime organisé par l'article 524bis du Code des sociétés, la direction générale des filiales et du Groupe.



Les rémunérations octroyées lors de l'exercice 2011 au CEO, aux autres administrateurs exécutifs et managers exécutifs ainsi qu'aux autres dirigeants peuvent être détaillées comme suit :

En milliers d'euros	CEO	Autres administrateurs exécutifs et Managers exécutifs	Autres dirigeants
Rémunération de base	87	423	319
Rémunération variable	0	5	10
Plan de pension	17	21	8
Autres composantes de la rémunération	57	26	31

La rémunération variable concerne, en 2011, uniquement des primes « CCT 90 ». Les règles d'octroi des primes « CCT 90 » sont indiquées dans la convention collective de travail n°90 et ont égard à des objectifs globaux et individuels en matière de présence sur le lieu du travail et gravité/fréquence des accidents sur le lieu du travail.

Le plan de pension concerne le montant versé par le Groupe dans le plan de pension à cotisations définies.

Les autres composantes de la rémunération concernent les assurances complémentaires octroyées par le Groupe (assurance hospitalisation,...), des avantages en nature octroyés tels que la mise à disposition d'une voiture de société, d'un GSM, etc.

6.3. DECLARATION SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS NON EXECUTIFS

Comme indiqué ci-dessus, la rémunération des administrateurs non exécutifs prend en compte leur rôle en tant qu'administrateur ordinaire, et leurs rôles spécifiques en qualité de président ou de membre d'autres comités, ainsi que les responsabilités en découplant et le temps consacré à leurs fonctions.

Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunérations liées aux performances, telles que bonus ou formules d'intéressement à long terme, ni d'avantages en nature ou d'avantages liés à des plans de pension.

Les seules rémunérations perçues par les administrateurs non exécutifs consistent en

des jetons de présence :

- ▶ de € 500 pour les membres du Conseil d'administration et les membres du Comité d'audit ;
- ▶ de € 1 000 pour le Président du Comité d'audit.

Ces rémunérations sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Les rémunérations dues aux administrateurs non exécutifs pour l'exercice écoulé sont détaillées comme suit :

Le Groupe n'envisage pas modifier la politique de rémunération des administrateurs non exécutifs pour les deux exercices sociaux suivants.

6.4. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ET LES OPTIONS SUR ACTIONS

Il n'existe aucun type de paiement fondé sur des actions au sein du Groupe.

6.5. INFORMATIONS SUR LES INDEMNITES DE DEPART

Il n'existe aucune disposition contractuelle relative aux indemnités de départ.

6.6. INFORMATIONS SUR LES DROITS DE RECOUVREMENT DE LA REMUNERATION VARIABLE

Il n'existe aucun droit octroyé quant au recouvrement de la rémunération variable attribuée sur base d'informations financières erronées.

En euros	Jeton de présence au Conseil d'administration	Jeton de présence au Comité d'audit	Total
Francis Lemmens	2 000	1 000	3 000
Jean-Paul Feldbusch	2 000	1 000	3 000
Edgard Hollange	1 500	-	1 500
Michel Mersch	2 000	1 000	3 000
Michel Mikolajczak	1 000	-	1 000
Jean-Pierre Barbarin	1 000	1 000	2 000

Commentaires sur les chiffres-clés consolidés du Groupe Moury Construct

Les chiffres clés de l'état du résultat global consolidé de la SA Moury Construct (selon les normes IFRS) sont les suivants :

En milliers d'euro	2011	2010	Variation 11-10
Chiffre d'affaires	73 954	77 223	-4,2%
Résultat opérationnel	5 150	5 531	-6,9%
Résultat financier	-2 346	1 197	-296,0%
Résultat des participations mises en équivalence	-1	0	-
Résultat avant impôt des opérations en continuité	2 803	6 728	-58,3%
Impôts sur le résultat	- 1 697	-2 005	-15,4%
Résultat après impôts des opérations en continuité	1 106	4 723	-76,6%
Résultat avant impôt des opérations en discontinuité	0	0	-
Résultat net de l'exercice	1 106	4 723	-76,6%
Autres éléments du résultat global	0	0	-
Résultat global de l'exercice	1 106	4 723	-76,6%
→ Part du Groupe	1 106	4 723	-76,6%
→ Intérêts minoritaires	0	0	-

Bonne résistance du niveau des activités (qui ont représenté € 74,8 millions en 2011 contre € 78,5 millions en 2010) et du résultat opérationnel (€ 5,2 millions en 2011 contre € 5,5 millions en 2010).

Le résultat opérationnel s'élève à € 5,2 millions au 31 décembre 2011 contre € 5,5 millions atteint lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 6,9% qui s'explique essentiellement par la perte importante réalisée sur un chantier effectué en société momentanée et aujourd'hui terminé. Le ratio de marge nette (résultat opérationnel / produit des activités ordinaires) s'établit à 7,0% au 31 décembre 2011 (contre 7,0% au 31 décembre 2010) et reste largement supérieur à la moyenne du secteur (3,7% en 2010 - Source: Analyse financière Sector Octobre 2011).

Le résultat financier est fortement déficitaire en fonction essentiellement de la baisse de la juste valeur des actifs financiers en portefeuille et de moins-values nettes réalisées lors de la cession de certains actifs financiers au cours de l'exercice, ainsi que des moins-values de cession des droits en Tax Shelter.

Il en résulte que le résultat de l'exercice de € 1,1 millions est en forte baisse par rapport à l'exercice précédent.

A l'exception du chantier abordé ci-dessus, les chantiers se déroulent conformément aux prévisions et toutes les filiales ont contribué positivement au résultat d'exploitation.

La structure financière du Groupe reste très solide puisque la « Trésorerie et équivalent de trésorerie » et les « Autres actifs financiers courants » détenus auprès d'institu-

tions de crédit s'élèvent à € 36,2 millions au 31 décembre 2011 (soit environ € 91,4 par action) à comparer avec € 38,0 millions au 31 décembre 2010.

La contribution des filiales aux principaux chiffres clés du Groupe Moury Construct (selon les normes IFRS) est la suivante :

CONTRIBUTION DES FILIALES AU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE (SELON LES NORMES IFRS)

En milliers d'EUR	2011		2010		Var 11-10 en %
S.A. MOURY CONSTRUCT (holding faitier)	0	0,0%	0	-	-
S.A. BEMAT	18.053	24,4%	16.637	21,5%	8,5%
S.C. MOSABOIS	978	1,3%	1.000	1,3%	-2,2%
S.A. LES ENTREPRISES G MOURY	54.813	74,1%	59.486	77,0%	-7,9%
S.A. MOURYLUX	110	0,2%	100	0,1%	10,0%
TOTAL	73.954	100,0%	77.223	100,0%	-4,2%



CONTRIBUTION DES FILIALES AU RÉSULTAT GLOBAL DU GROUPE (SELON LES NORMES IFRS)

En milliers d'EUR	2011	2010	Var 11-10 en %
S.A. MOURY CONSTRUCT (holding faïtier)	-604	402	-250,2%
S.A. BEMAT	1 598	1 847	-13,5%
S.C. MOSABOIS	101	92	9,8%
S.A. LES ENTREPRISES G MOURY	12	2 353	-99,5%
S.A. MOURYLUX	1	29	-96,6%
S.A. LIEGE PROMOTION (mis en équivalence)	-2	0	-
TOTAL	1 106	4 723	-76,6%

La contribution du holding faïtier au résultat global du Groupe consiste en son résultat financier diminué de ses charges opérationnelles. La contribution négative au résultat consolidé provient essentiellement de la perte financière réalisée au cours de l'exercice.

Le chiffre d'affaires de la SA Bemat est en hausse en raison du très bon niveau d'activité au cours de l'exercice en 2011. La contribution de la SA Bemat au résultat global du Groupe est néanmoins en baisse en fonction de la contraction des marges sur plusieurs chantiers.

L'activité et le résultat de Mosabois sont globalement stables par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires de la SA Les Entreprises G Moury est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent. La contribution de la SA Les Entreprises G Moury au résultat consolidé est proche de 0 et s'explique essentiellement par les pertes financières réalisées au cours de l'exercice et, dans une faible mesure, par une baisse du résultat d'exploitation ; la marge nette sur vente étant toutefois de 7,0%, ce qui est largement supérieur à la moyenne du secteur (3,7% en 2010 - Source: Analyse financière Sector Octobre 2011).

Commentaires sur les chiffres-clés statutaires de la SA Moury Construct

Les chiffres clés du compte de résultats statutaire de la SA Moury Construct (selon les normes belges) sont les suivants :

En milliers d'EUR	2011	2010	Var 11-10 en %
Ventes et prestations	724	174	76,0%
Résultat d'exploitation	408	-155	138,0%
Résultat financier	6 322	3 599	43,1%
Résultat exceptionnel	0	0	0,0%
Résultat avant impôts	6 730	3 444	48,8%
Résultat après impôts	6 571	3 444	47,6%
Capitaux propres	37 629	33 278	11,6%
Total bilan	40 694	36 023	11,5%

En tant que holding faïtier du Groupe Moury Construct, le compte de résultats de la Société est principalement constitué de management fees facturés aux filiales du Groupe (€ 160 milliers au 31 décembre 2011), de la rémunération de la garantie de restitution d'acompte octroyée pour un chantier significatif (€ 552 milliers), de rémunérations d'administrateurs (€ 206 milliers au 31 décembre 2011), de frais de fonctionnement divers (€ 110 milliers au 31 décembre 2011), des résultats des placements de trésorerie et des frais financiers (perte de € 780 milliers au 31 décembre 2011) et des dividendes décréétés et payés par les différentes filiales en 2011 (€ 7.102 milliers au 31 décembre 2011).

Modification du périmètre de consolidation

Il n'y a eu aucun changement du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2011.

Situation de conflit d'intérêt

Aucune opération ou décision visée par l'article 524 du Code des sociétés n'a eu lieu au cours de l'exercice 2011.



Construction de la résidence Vivaldi à Huy - Ateliers d'architectes Marc BORSU

Indépendance et compétence du Comité d'audit

Monsieur Feldbusch était président du Comité d'audit de Moury Construct depuis sa création le 26 mai 2009 jusqu'au 30 juin 2011.

Monsieur Barbarin a succédé à la fonction de président du Comité d'audit de Moury Construct depuis le 1er juillet 2011.

Le conseil justifie de la compétence de Messieurs Feldbusch et Barbarin en matière de comptabilité et d'audit par leur longue expérience professionnelle.

Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Sans objet.



Légende photos :

1. Construction du commissariat de police de Nivelles - Bureau d'architecture Van Haeren sprl
2. Construction d'une crèche à Verviers - Creative Architecture sprl
3. Rénovation de l'Opéra Royal de Wallonie à Liège - Architecture et construction entre rêve et réalité

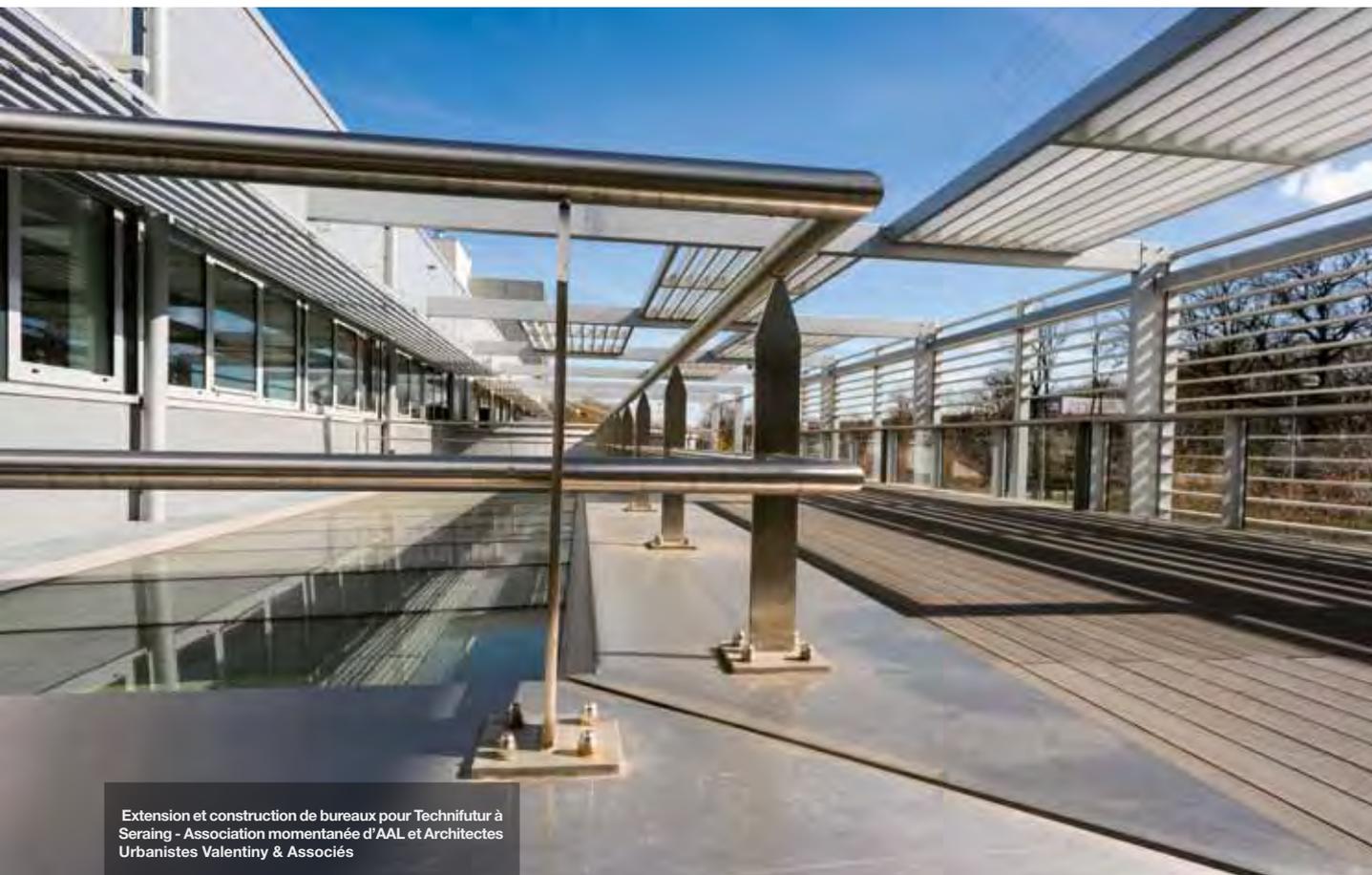


Activité en matière de recherche et développement

Sans objet.

Indications relatives à l'existence de succursales

La filiale Les Entreprises G Moury SA possède, suite à la fusion par absorption avec effet au 1^{er} janvier 2010, deux succursales nommées « Mosafer » et « Beerts » qui regroupent les activités des deux anciennes filiales Mo-safer SC et Beerts Bouwwerken SA.



Extension et construction de bureaux pour Technifutur à Seraing - Association momentanée d'AAL et Architectes Urbanistes Valentiny & Associés

Informations sur les instruments financiers utilisés par le Groupe

Le Groupe Moury Construct n'utilise pas d'instrument de couverture et ne pratique

dès lors pas la comptabilité de couverture. Les risques liés aux instruments financiers

auxquels fait face la SA Moury Construct sont abordés dans le point 3.2. ci-dessus.

Propositions à l'Assemblée générale

Le Conseil d'Administration de Moury Construct SA propose à l'Assemblée Générale du 29 mai 2012 d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Le dividende brut par action de € 5,6000 (soit un dividende net par action de € 4,2000 et un dividende net plus «strip VV-PR» de € 4,4240 sur base d'un précompte mobilier de 21%), stable par rapport à

l'exercice précédent, sera payable à partir du 18 juin 2012 contre remise du coupon n°27 au siège social et aux guichets de la Banque BNP PARIBAS FORTIS.

Evénements postérieurs à la date de clôture

Sans objet.

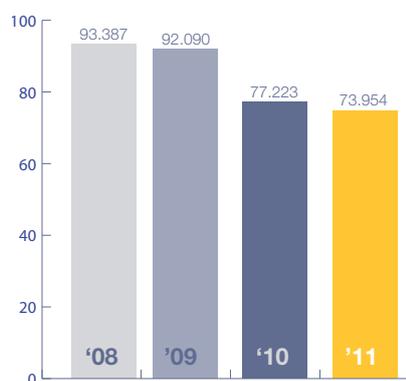


Construction d'une crèche à Verviers
Creative Architecture sprl

Prévisions pour 2012

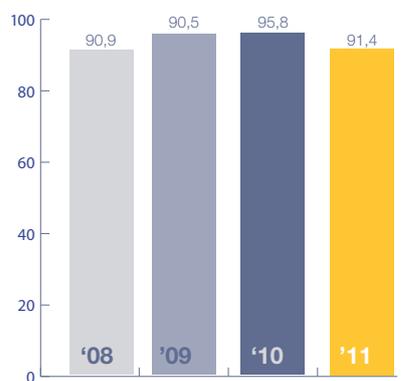
Le Conseil d'administration est positif pour l'exercice 2012 en raison du démarrage de grands chantiers et du carnet de commandes historiquement élevé de € 106,4 millions au 29 février 2012 (contre € 99,7 millions au 31 décembre 2011 et € 91,6 millions au 31 décembre 2010).

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (EN MILLIERS D'EUROS)



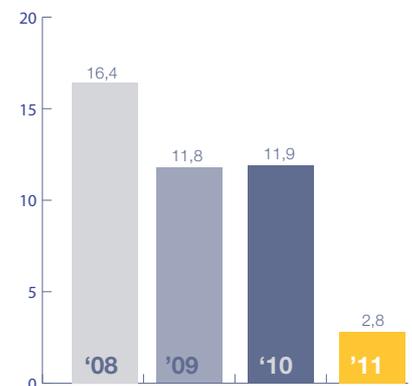
Parmi les commandes récentes nous relevons notamment, en société momentanée, la construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux pour EVS Broadcast Equipment au Sart-Tilmant et le parachèvement et l'équipement technique de l'hôpital du Valdor à Liège, et, pour compte propre, la rénovation

ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE¹ CONSOLIDÉE PAR ACTION (EN EUROS)



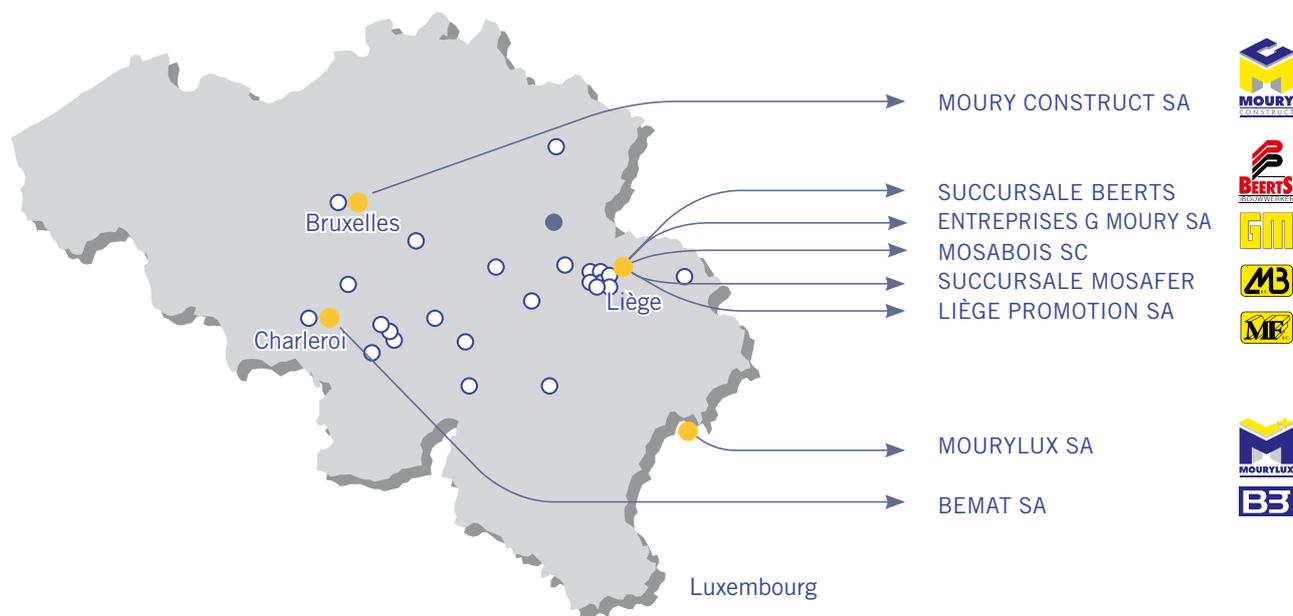
d'un commissariat de police à Chénée, la construction d'un immeuble de 32 appartements à Waremme, la construction d'un centre fermé pour jeunes à Saint-Hubert et la construction d'une surface de bureaux pour IGRETEC à Gosselies.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT GLOBAL PART DU GROUPE PAR ACTION (EN EUROS)

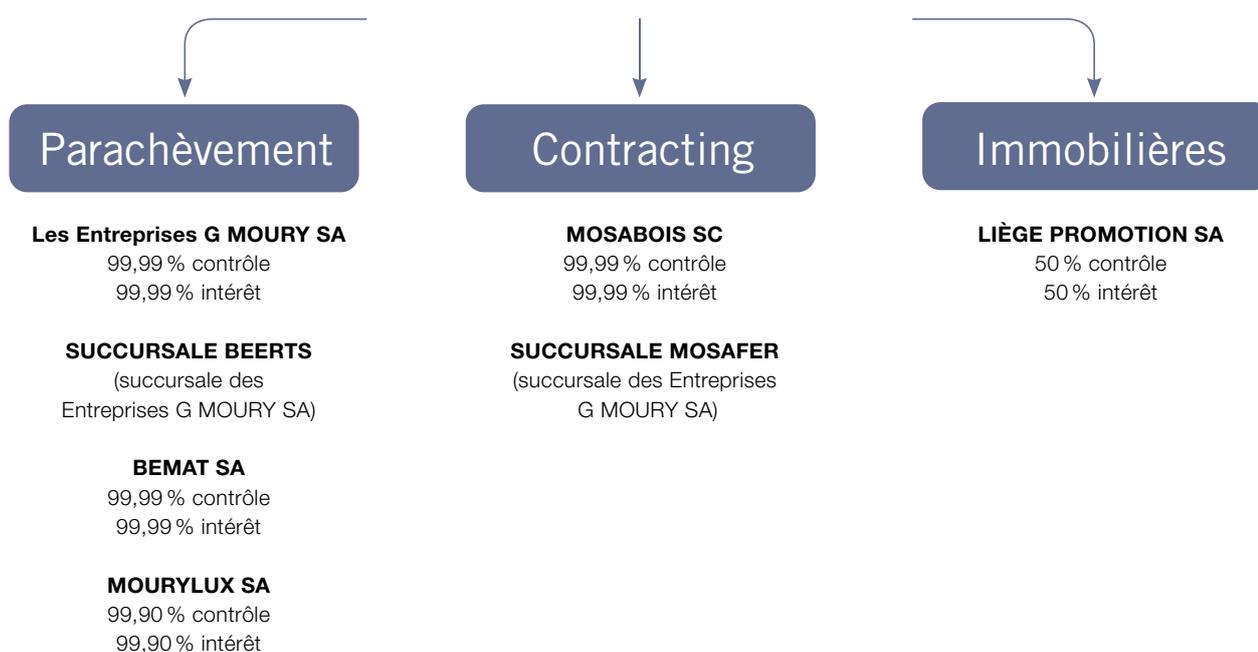


¹-Calculé comme la somme de « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et des « Autres actifs financiers courants ».

Situation géographique



Groupe Moury Construct



MARC LIBEAU

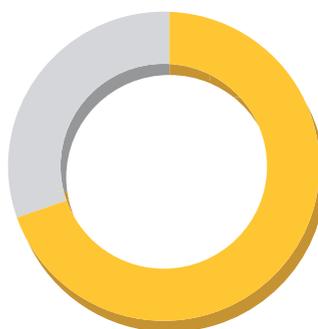


La SA les Entreprises G Moury SA est une entreprise générale de travaux publics et privés basée à Liège et principalement active dans le sud du pays. Elle est détentrice de la plus haute agrégation en matière de travaux publics bâtiments et de rénovation, classe 8D et classe 8D24, délivrée le 28 mars 2007 lui permettant de soumissionner pour des marchés publics d'un montant illimité. Via sa succursale Beerts, elle détient en outre les agrégations classe 8 E et 8E1 (routes et génie civil) délivrées le 22 novembre 2007 et via sa succursale Mosafer, elle détient les agrégations classe 4D7 et classe 1D20 délivrées le 18 décembre 2007.



Les Entreprises G Moury SA

QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (IFRS)



LES ENTREPRISES G MOURY SA 74 %

Les Entreprises G Moury SA	74,1 %
Bemat SA	24,4 %
Mosabois SC	1,3 %
Mourylux SA	0,2 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Depuis 1920, année de sa création, la société s'est construite une excellente réputation dans son secteur et a accumulé les références prestigieuses. Parmi celles-ci, on note ces dernières années la rénovation de la bourse de commerce de Namur, la rénovation et l'extension de l'Hôtel Mercure de Dinant, la construction du centre d'entraînement du Standard de Liège, l'aménagement du centre GIGA au Sart-Tilman, la construction de l'Hôtel Park Inn à Liège Airport, la construction d'un immeubles à appartements rue Sainte-Marie à Liège, la construction d'un Hall Logistique « Trilogis Park » à Bierset, la construction d'une aile supplémentaire de 7 000 m² pour la Clinique Saint-Pierre à Ottignies, et la construction, en société momentanée, de la Médiacité à Liège, des nouveaux bâtiments de la RTBF à Liège, de l'opéra royal de Wallonie à Liège, et de la patinoire olympique à Liège.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Nos ventes et prestations s'établissent à € 7,2 millions au 31 décembre 2011 contre € 60,6 millions au 31 décembre 2010, soit en légère baisse de 5,6%, imputable notamment à la baisse des activités de la succursale Beerts.

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES BELGES)

En milliers d'euros	2011	2010	Var 11-10 en %
Ventes et prestations	57 160	60 556	-5,6%
Coûts des ventes et prestations	54 702	58 071	-5,8%
Résultat d'exploitation	2 458	2 484	-1,1%
Résultat financier	-1 412	500	-382,4%
Résultat exceptionnel	19	83	-77,1%
Résultat net avant impôts	1 064	3 067	-65,3%
Résultat net après impôts	272	2 113	-87,1%
Capitaux propres	2 857	8 834	-67,7%
Total du bilan	33 654	41 964	-19,8%

1. Les données financières présentées sous ce titre ont été préparées sur base des normes comptables belges.



Légende photos :

1. Extension et construction de bureaux pour Technifutur à Seraing - Association momentanée d'AAL et Architectes Urbanistes Valentiny & Associés
2. Rénovation de l'Opéra Royal de Wallonie à Liège - Architecture et construction entre rêve et réalité

Le coût des ventes et prestations s'établit à € 54,7 millions au 31 décembre 2011 contre € 58,1 millions au 31 décembre 2010, soit en baisse de 5,8%.

Le résultat d'exploitation s'établit dès lors à € 2,5 millions au 31 décembre 2011, soit un niveau quasiment identique à celui de l'exercice précédent. Le ratio de marge brute passe en outre de 4,1% en 2010 à 4,3% en 2011.

Le résultat financier affiche une perte de € 1,4 millions en 2011 contre un bénéfice de € 0,5 million en 2010. Cette perte financière provient de la détérioration du portefeuille titres en fonction du climat boursier dégradé depuis juillet 2011 mais aussi, à concurrence de € 232 milliers, des moins-values de cession des droits acquis en Tax Shelter.

Le bénéfice de l'exercice avant impôt s'établit à € 1,1 millions au 31 décembre 2011 contre € 3,1 millions au 31 décembre 2010, soit une baisse de 78,3%.

Le bénéfice de l'exercice s'élève à € 0,3 million au 31 décembre 2011 contre € 2,1 millions au 31 décembre 2010.

Le carnet de commandes au 31 décembre 2011 est de l'ordre de € 71,4 millions contre € 68,6 millions au 31 décembre 2010.

ACTUELLEMENT, LES PRINCIPAUX CHANTIERS EN ACTIVITÉ SONT :

BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

- » La construction d'un immeuble à appartements à Tilff- Cortil
- » La construction d'un immeuble à appartements à Liège (Quai Marcellis)
- » La construction d'un immeuble à appartements à Waremme

CONSTRUCTIONS UTILITAIRES

- » La construction du bâtiment de la protection civile à Crisnée
- » La construction d'un hôtel de Police à Hannut
- » La construction d'une crèche à Jambes
- » La construction d'un hôtel de Police à Marche
- » La construction d'un hôtel de Police à Chénée
- » La construction d'un centre fermé pour jeunes à Saint-Hubert
- » La construction d'une école de police à Laeken

- » La construction d'une résidence services à Houthalen
- » La Rénovation des ateliers communaux de Ixelles

EN SOCIÉTÉ MOMENTANÉE:

- » La construction des nouveaux bureaux du siège de la SA EVS Broadcast Equipment au Sart-Tilman avec la SA Galère
- » La construction de la patinoire olympique sur le site de la Médiacité à Liège avec la SA BPC
- » La rénovation de l'Opéra Royal de Wallonie à Liège avec la SA Galère et la SA Wust
- » La rénovation du théâtre de l'Emulation à Liège avec la SA Galère
- » La réhabilitation et restauration de quatre immeubles rue Souverain-Pont avec la SA Wust
- » Le parachèvement et techniques spéciales de l'hôpital du Valdor avec CIT Bleton et la SA Wust
- » L'aménagement et sécurisation de trois niveaux de la tour Lille 2 à Droixhe avec la SA Wust.

Légende photos :

1. Construction du commissariat de police de Nivelles - Bureau d'architecture Van Haeren sprl
2. Construction d'une crèche à Verviers - Creative Architecture sprl
3. Construction de la résidence Vivaldi à Huy - Ateliers d'architectes Marc BORSU
4. Extension et construction de bureaux pour Technifutur à Seraing - Association momentanée d'AAL et Architectes Urbanistes Valentiny & Associés



LES PRINCIPAUX CHANTIERS RÉCEPTIONNÉS EN 2011 SONT :

BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

- » La construction d'un immeuble à appartements à Huy
- » La construction d'un immeuble à appartements à Beaufays

CONSTRUCTIONS UTILITAIRES

- » La construction d'une crèche à Verviers
- » La construction du CPAS de Welkenraedt
- » La construction des bâtiments pour Technifutur à Liège
- » La construction d'une école de police à Laeken
- » La construction d'un commissariat de police à Nivelles
- » La construction et rénovation à l'hôpital Heilig Hart à Louvain

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

- » La construction des bâtiments pour Technifutur

EN SOCIÉTÉ MOMENTANÉE:

- » La construction de l'immeuble de bureaux pour la RTBF sur le site de la Médiacité à Liège avec la SA BPC

ACTIVITÉS DES FILIALES DU GROUPE

37

La SA Les Entreprises G MOURY s'est construite une excellente réputation dans son secteur et est actuellement en charge, en société momentanée, de la construction des nouveaux bureaux de EVS Broadcat Equipment au Sart-Tilmant et de la rénovation de l'opéra royal de Wallonie, du théâtre de l'Emulation et de l'hôpital du Valdor à Liège.

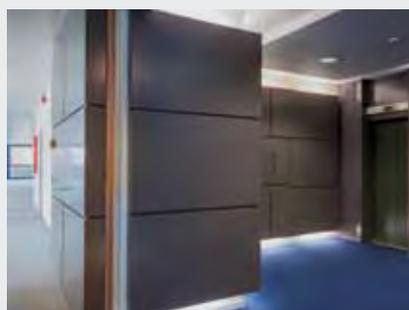
Extension et construction de bureaux pour Technifutur à Seraing - Association momentanée d'AAL et Architectes Urbanistes Valentiny & Associés



DIDIER BALÉRIAUX

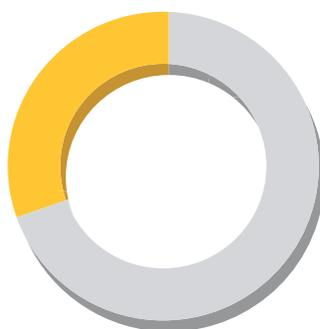


La SA Bétons et Matériaux (en abrégé Bemat) est une entreprise générale de travaux publics et privés, agrégation classe 7D délivrée le 26 mai 2008, dont le siège social est établi à Gilly et qui dispose d'un siège d'exploitation à Bruxelles.



Bemat SA

QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (IFRS)



BEMAT SA 24 %

Les Entreprises G Moury SA	74,1 %
Bemat SA	24,4 %
Mosabois SC	1,3 %
Mourylux SA	0,2 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Bemat SA affiche de nombreuses références récentes en matière de travaux de bureaux ou industriels privés et publics telles que la construction d'un immeuble de bureaux pour compte des Mutualités Socialistes à Frameries (2006), la construction d'un hall relais à Montignies sur Sambre, la transformation et l'aménagement de l'extension du site « Forem Logistique Hainaut » (2007), la construction d'un nouveau service de radiothérapie et néonatalogie pour le CHU Tivoli à La Louvière, la construction de plusieurs bâtiments administratifs et techniques notamment pour compte de la société Ardoise et Matériaux et pour compte de Igretec (2008). La construction de deux halls relais pour compte d'Igretec et la construction de 32 logements pour compte du CPAS de Charleroi (2009). La construction d'un centre d'approvisionnement et de transport pour compte de la SWDE à Jodoigne et la construction de 30 logements pour compte du Versant Est à Montignies-sur-Sambre (2010).

En 2011, relevons, entre autre, la construction d'un immeuble de bureaux pour les AG Insurance et du bâtiment « Biotech II » Aéroport à Gosselies.

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES BELGES)

En milliers d'euros	2011	2010	Var 11-10 en %
Ventes et prestations	25 078	23 026	8,9%
Résultat d'exploitation	1 350	1 443	-6,4%
Résultat financier	106	51	107,8%
Résultat exceptionnel	74	-10	840,0%
Résultat avant impôts	1 530	1 483	3,2%
Résultat après impôts	974	1 064	-8,5%
Capitaux propres	2 341	1 447	61,8%
Total bilan	12 429	10 248	21,3%



Légende photos :

1. AG INSURANCE - Architectes Bronckart & Jonas
2. Construction du bâtiment « biotech 2 » p.a.e. Aéro-ropole à Gosselies - Igretec
3. AG INSURANCE - Architectes Bronckart & Jonas
4. Construction du bâtiment « biotech 2 » p.a.e. Aéro-ropole à Gosselies - Igretec

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Les ventes et prestations s'établissent à € 25.078 milliers au 31 décembre 2011 contre € 23.026 milliers au 31 décembre 2010, soit en hausse de 8,9 %

Le résultat net avant impôt s'établit à € 1.350 milliers au 31 décembre 2011 contre € 1.483 milliers au 31 décembre 2010 soit une hausse de 3,2 %.

Le bénéfice net après impôt passe de € 1.064 milliers en 2010 à € 974 milliers en 2011. Nous rappelons que l'impôt de l'exercice fiscal 2011 avait été minoré par une régularisation d'impôts antérieurs à concurrence de € 96 milliers impactant de la sorte favorablement le résultat après impôts au 31 décembre 2010.

Le résultat d'exploitation s'établit à € 1.350 milliers au 31 décembre 2011 contre € 1.443 milliers au 31 décembre 2010 soit en baisse de 6,4%.

La diminution du résultat d'exploitation s'explique par la diminution de la marge d'exploitation sur les chantiers réceptionnés en 2011 (ratio «résultat d'exploitation/ chiffre d'affaires») qui passe de 11,7 % en 2010, à 7,0 % en 2011.

Le résultat financier s'élève à € 106 milliers au 31 décembre 2011 contre € 51 milliers au 31 décembre 2010. L'amélioration du résultat s'explique par le placement en compte d'épargne à échéance d'une année à des taux plus favorables.

Le résultat exceptionnel s'élève à € 74 milliers au 31 décembre 2011 contre € -10 milliers au 31 décembre 2010. Ce résultat consiste essentiellement en résultat sur réalisation d'immobilisations corporelles.

ACTUELLEMENT, LES PRINCIPAUX CHANTIERS EN ACTIVITÉ SONT :

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

- » La construction du commissariat de police à Grez Doiceau
- » La rénovation lourde de l'immeuble du centre sud de AG Assurances à Charleroi
- » L'extension de l'Hôtel de Ville de Montignies-Le-Tilleul
- » L'extension du commissariat central de Châtelet
- » La construction de bureaux et d'un bâtiment relais "SERNA" à Jumet

BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

- » L'extension et la transformation de la maison de repos 'Doux Repos' à Manage

BÂTIMENTS UTILITAIRES

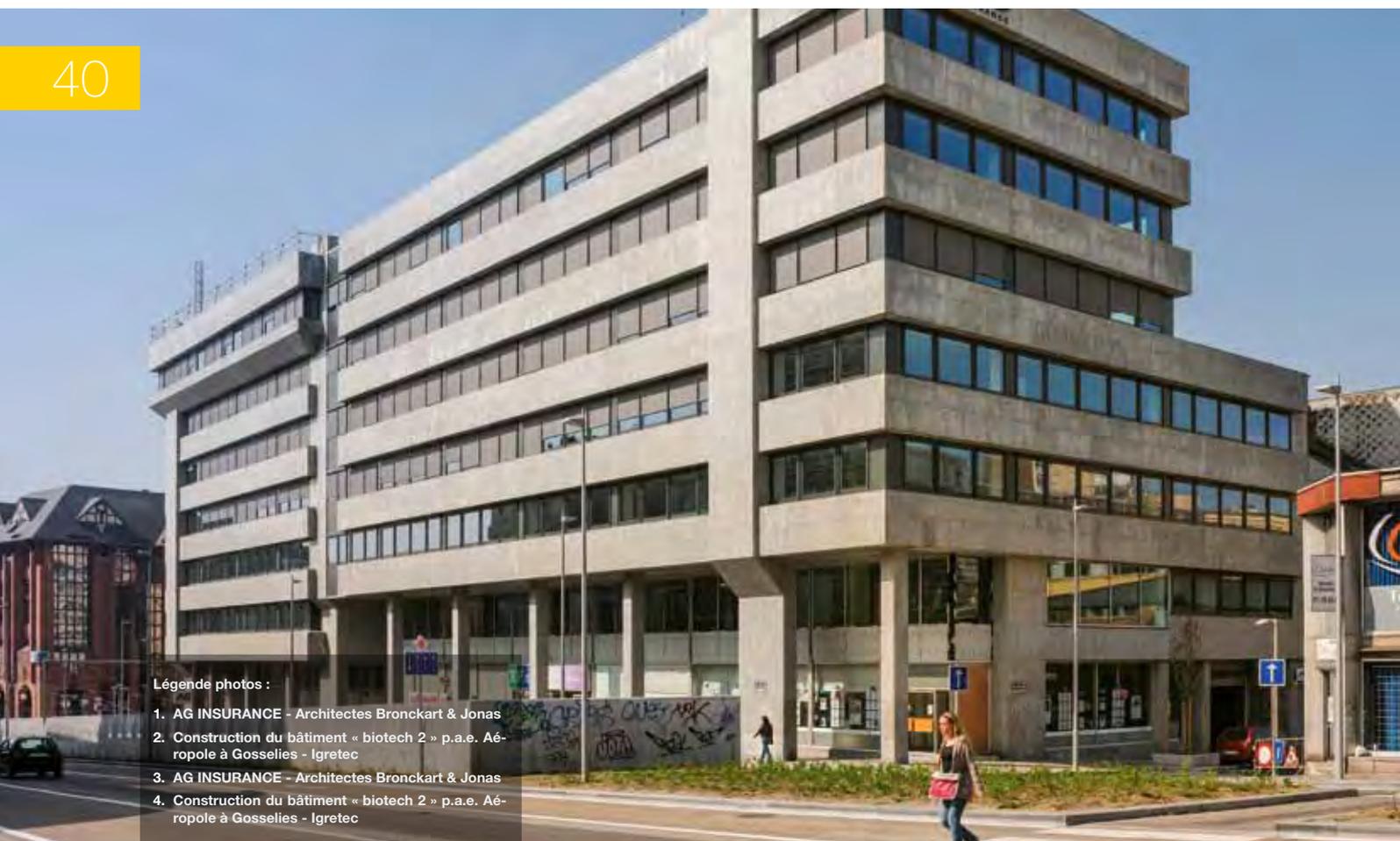
- » Construction d'une crèche à Châtelet
- » Construction d'un columbarium à Gilly
- » Construction d'une extension au centre de compétence de Cefochim pour le Forem
- » Construction d'un poste avancé pour le service incendie à Tilly
- » Construction d'un centre de compétence à Mornimont pour le Forem

CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES

- » Construction d'un site de production pour la SA SPEOS à Fleurus

EN SOCIÉTÉ MOMENTANÉE:

- » Avec la SA Les Entreprises G MOURY, la rénovation de 119 logements à Gilly
- » Avec la SA GALERE et la SA LIXON, la réhabilitation d'un immeuble et la construction d'un parking à Charleroi



Légende photos :

1. AG INSURANCE - Architectes Bronckart & Jonas
2. Construction du bâtiment « biotech 2 » p.a.e. Aéro-
pole à Gosselies - Igretec
3. AG INSURANCE - Architectes Bronckart & Jonas
4. Construction du bâtiment « biotech 2 » p.a.e. Aéro-
pole à Gosselies - Igretec



LES PRINCIPAUX CHANTIERS RÉCEPTIONNÉS EN 2011 SONT :

CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES

- » La construction d'un centre d'approvisionnements et de transport pour le compte de la SWDE à Jodoigne
- » La construction d'un hall relais sur le parc Scientifique Crealys des Isnes
- » La construction d'un centre de recherches et de formation en matériaux composites et en plasturgies à Gosselies

BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

- » La transformation des Galeries Langrand à Charleroi
- » La rénovation de 32 appartements à Anderlues

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

- » La rénovation de bâtiment pour le compte de la mutualité socialiste du centre Soignies
- » La construction d'un immeuble de Bureau pour le compte de l'Igretec à Gosselies

BÂTIMENT SPORTIF

- » La construction d'un hall omnisports pour la commune d'Erquelinnes

BÂTIMENT UTILITAIRE

- » La construction d'une crèche à Sivry pour la Province du Hainaut

ACTIVITÉS DES FILIALES DU GROUPE

La société Bemat SA affiche un carnet de commandes important qui comprend notamment la construction de l'hôtel de ville de Montignies-Le-Tilleul, la construction d'un immeuble de bureaux et de bâtiments relais « SERNA » pour IGRETEC et un site de production pour SPEOS à Fleurus.

41

Construction du bâtiment « biotech 2 » p.a.e. Aéroport de Gosselies - Igretec



DANIEL BORMANS

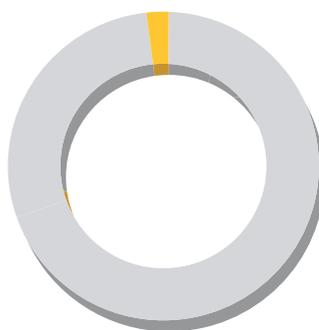


La SC Menuiserie Mosane (en abrégé Mosabois) est une entreprise de menuiserie qui détient les agrégations D5 de classe 5 et D4 de classe 2, délivrées le 17 mars 2008. Le siège social est établi à Bressoux.



MOSABOIS SC

QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (IFRS)



MOSABOIS SC 1,3 %

Les Entreprises G Moury SA	74,1 %
Bemat SA	24,4 %
Mosabois SC	1,3 %
Mourylux SA	0,2 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

La SC Mosabois a pour activité principale la fabrication et la pose de menuiseries en bois pour bâtiments et l'isolation thermique et acoustique. Elle travaille principalement pour le Groupe Moury Construct.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

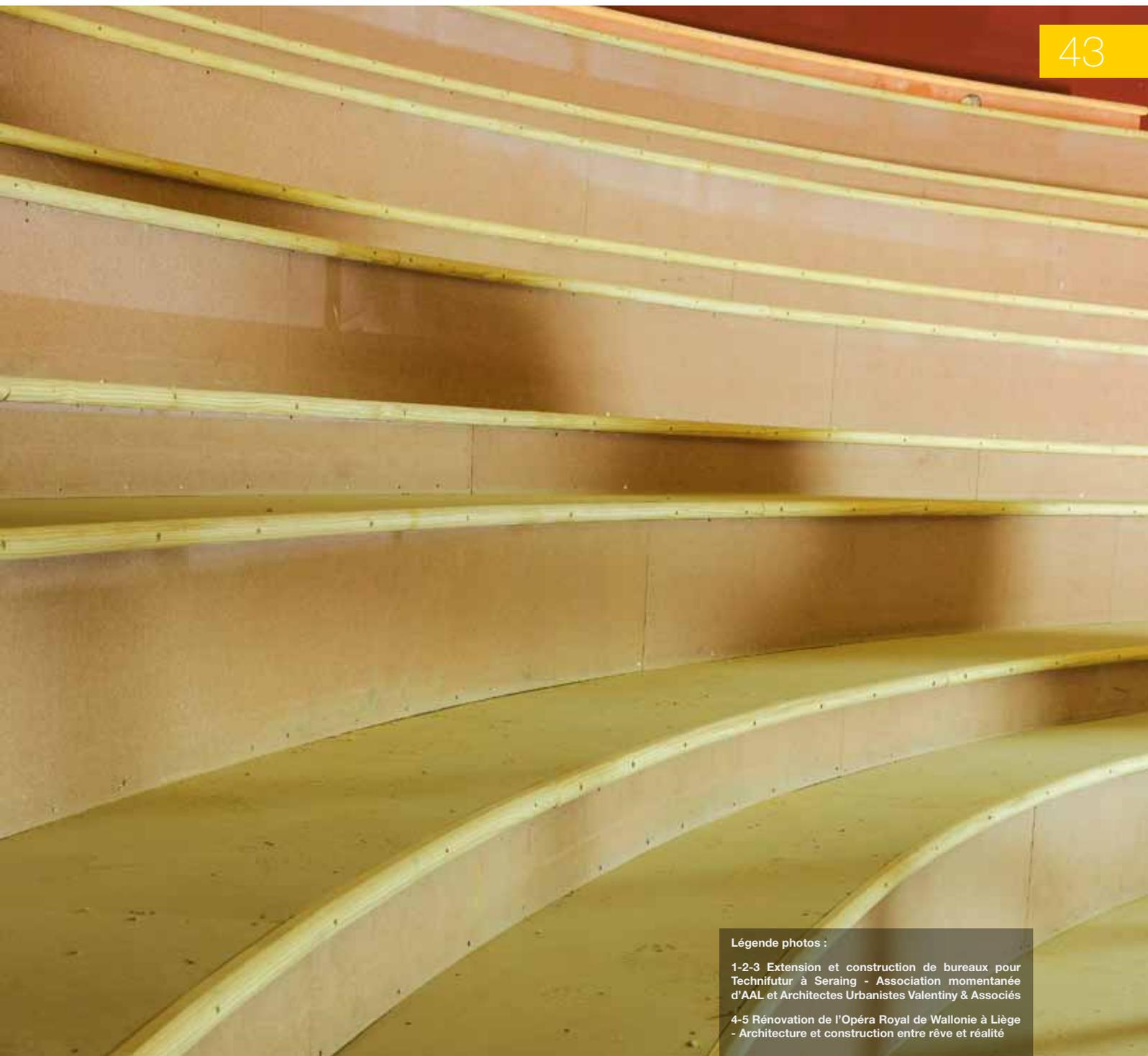
Le bénéfice de l'exercice s'élève à € 99 milliers contre € 105 milliers l'exercice précédent et ce, après avoir pratiqué des amortissements sur immobilisations corporelles de € 36 milliers contre € 26 milliers l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires est quant à lui en augmentation de 5,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Le carnet de commandes au 28 février 2012 est de l'ordre de € 1.239 milliers contre € 1.615 milliers l'année dernière à pareille époque.

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES BELGES)

En milliers d'euros	2011	2010	Var 11-10 en %
Ventes et prestations	1 938	1 773	9,3%
Résultat d'exploitation	143	143	0,0%
Résultat financier	1	2	-50,0%
Résultat exceptionnel	2	4	-50,0%
Résultat avant impôts	146	149	-2,0%
Résultat après impôts	99	105	-5,7%
Capitaux propres	354	498	-28,9%
Total bilan	847	996	-15,0%



Légende photos :

1-2-3 Extension et construction de bureaux pour Technifutur à Seraing - Association momentanée d'AAL et Architectes Urbanistes Valentiny & Associés

4-5 Rénovation de l'Opéra Royal de Wallonie à Liège - Architecture et construction entre rêve et réalité

LES PRINCIPAUX CHANTIERS EN ACTIVITÉ SONT :

- » Menuiserie intérieure et parachèvement du Valdor à Liège
- » Aménagement de locaux pour les technologies avancées de l'Institut Sainte-Marie-Thérèse à Liège
- » Menuiserie intérieure de l'extension ouest du Centre Hospitalier du Bois de l'Abbaye à Seraing

LES PRINCIPAUX CHANTIERS RECEPTIONNÉS EN 2011 SONT :

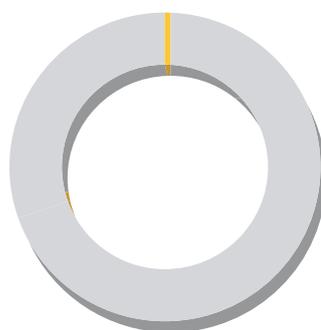
- » Menuiserie intérieure des bâtiments de la RTBF de Liège sur le site de la Médiacité
- » Menuiserie intérieure d'une salle d'étude pour la faculté des sciences et d'un laboratoire d'analyse pour l'ULG
- » Menuiserie intérieure des bâtiments du GIGA





MOURYLUX SA

QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (IFRS)



MOURYLUX SA 0,2 %

Les Entreprises G Moury SA	74,1 %
Bemat SA	24,4 %
Mosabois SC	1,3 %
Mourylux SA	0,2 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

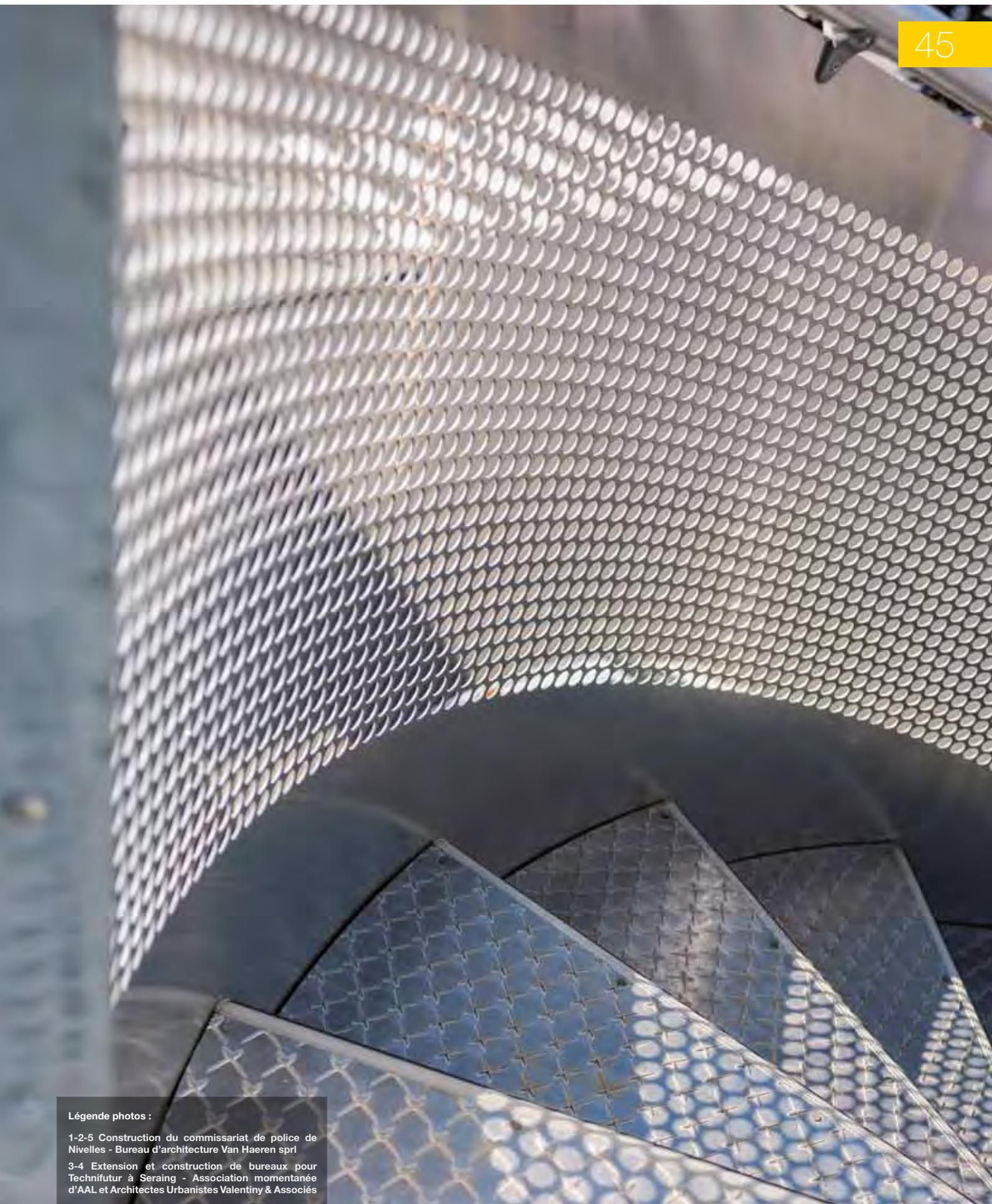
Entreprise générale de travaux publics et privés, la SA Mourylux est reprise dans le périmètre de consolidation du Groupe Moury Construct depuis l'exercice 1998. Elle présente notamment comme référence la transformation et l'agrandissement des thermes à Mondorf-les-Bains ainsi que la réalisation d'une brasserie pour compte de la Brasserie Inbev à Diekirch.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Conformément aux conventions de prestations de services intragroupes, la SA Mourylux fournit aux filiales du Groupe conseils et assistance divers.

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES LUXEMBOURGEOISES)

En milliers d'euros	2011	2010	Var 11-10 en %
Ventes et prestations	157	341	-56,9%
Résultat d'exploitation	1	38	-97,4%
Résultat financier	1	1	0,0%
Résultat exceptionnel	4	1	300,0%
Résultat avant impôts	6	39	-84,6%
Résultat après impôts	2	28	-92,9%
Capitaux propres	287	345	-16,8%
Total bilan	326	406	-19,7%



Légende photos :

1-2-5 Construction du commissariat de police de Nivelles - Bureau d'architecture Van Haeren sprl

3-4 Extension et construction de bureaux pour Technifutur à Seraing - Association momentanée d'AAL et Architectes Urbanistes Valentiny & Associés

Liège promotion SA

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES BELGES)

En milliers d'euros	2011	2010	Var 11-10 en %
Ventes et prestations	0	0	0,0%
Résultat d'exploitation	-3	-1	-200,0%
Résultat financier	0	2	-100,0%
Résultat avant impôts	-3	1	-400,0%
Résultat après impôts	-3	1	-400,0%
Capitaux propres	272	275	-1,1%
Total bilan	477	880	-46%



ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

La SA Liège Promotion n'a aucune activité depuis de nombreuses années. L'exercice 2010 avait toutefois été marqué par l'acquisition d'un terrain afin d'y développer un projet immobilier.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

La SA Liège Promotion, qui n'a actuellement aucune activité, est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe Moury Construct.



Légende photos :

1 à 5 Construction de la résidence Vivaldi à Huy -
Ateliers d'architectes Marc BORSU